

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE RÉSOLUTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département	DESC	Date	5 novembre 2024
Numéro	24.206	Heure	20h10

Auteur-e(-s) : Groupes VertPOP et socialiste

Titre : Stratégie de La Poste : ne pas préteriter les régions périphériques et sa population !

Contenu :

Le Grand Conseil demande aux Chambres fédérales d'agir pour que La Poste revienne sur sa décision de fermeture de 170 filiales comme annoncé et renonce à la diminution de son offre de distribution afin d'assurer des prestations postales de qualité et accessibles à l'ensemble de la population et, d'autre part, que le traitement parlementaire de l'initiative cantonale et des autres interventions à ce sujet soit avancé et réalisé dans les meilleurs délais.

Motivation (obligatoire) :

Le 29 octobre dernier, La Poste annonçait la transformation programmée d'ici à 2028 de 170 de ses 765 bureaux actuels. Dans le canton de Neuchâtel, cela concerne 11 des 24 offices.

Début juin 2024, le Conseil fédéral présentait une proposition de diminution dans la distribution du courrier. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) suggérait une révision de l'ordonnance postale, qui aurait pour conséquence, si elle était acceptée, de ne plus aller vers toutes les maisons habitées à l'année. Les maisons isolées seraient donc exclues du circuit de la distribution quotidienne. Ces deux décisions portent préjudice non seulement aux régions périphériques, mais également à l'ensemble de notre population, et mettent gravement en danger la définition d'un service universel postal sur le territoire national. Pourtant, rien ne justifie ces décisions.

La Poste se porte bien financièrement : elle a réalisé des bénéfices qui se chiffrent en dizaines de millions de francs pendant des années, elle peut compter sur une activité colis en plein essor et elle a engrangé de forts revenus grâce à PostFinance. La baisse de volume du courrier et la diminution du trafic des paiements sont souvent les arguments qu'emploie le géant jaune pour justifier ces choix. Le démantèlement du réseau postal depuis quelques années est la preuve la plus marquante de cette vision entrepreneuriale axée exclusivement sur la rentabilité. Au-delà des statistiques, il n'y a, aujourd'hui, pas de raison de réduire la présence de La Poste dans les régions et de s'attaquer de façon aussi frontale au service public. Ces abruptes décisions impacteront également et directement les employé-e-s de La Poste, qui pour la plupart sont déjà sous pression depuis un certain temps. De plus, plusieurs interventions et initiatives cantonales ont été déposées à la suite des stratégies 2017-2020 et 2021-2024.

À leur suite, une commission parlementaire a été chargée d'élaborer une modification des bases légales d'ici à 2023 afin de réaliser leurs demandes, en particulier celle de l'initiative jurassienne exigeant une plus grande participation démocratique et, surtout, des mesures compensatoires pour les régions touchées. Les Autorités fédérales ont cependant repoussé le traitement de certaines demandes et la discussion sur cet objet au printemps 2025. Par conséquent, le fait que La Poste prenne néanmoins cette décision aujourd'hui est difficilement compréhensible.

Nous estimons que la stratégie de diversification et de transformation numérique de La Poste, qui génère des nouveaux emplois, doit se réaliser de manière équilibrée sur tout le territoire national.

Par cette résolution, notre parlement demande donc aux Autorités fédérales – Assemblée fédérale et Conseil fédéral – d'entreprendre les démarches nécessaires afin :

- d'une part, que La Poste revienne sur sa décision de fermeture de 170 filiales comme annoncé et renonce à la diminution de son offre de distribution comme le DETEC le suggère, ceci afin d'assurer des prestations postales de qualité et accessibles à l'ensemble de la population ;
- d'autre part, que le traitement parlementaire de l'initiative cantonale et des autres interventions à ce sujet soit avancé et réalisé dans les meilleurs délais.

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Marina Schneeberger

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Yasmina Produit

Julien Gressot

Aurélie Gressot

Sarah Blum

Romain Dubois

Céline Dupraz

Nicolas de Pury

Patrick Erard

Yves Pessina

Marc Fatton

Armin Kapetanovic

Adriana Ioset

Jean-Marie Rotzer

Olivier Beroud

Christine Ammann Tschopp

Monique Erard

Niel Smith

Brigitte Neuhaus

Barbara Blanc

Antoine de Montmollin